

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1968-1969

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1968.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
sur le projet de loi de finances pour 1969, ADOPTÉ PAR  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME XIV

POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

Par M. Joseph BEAUJANNOT,  
Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Bertaud, président ; Paul Mistral, Etienne Restat, Joseph Yvon, Marc Pauzet, vice-présidents ; René Blondelle, Auguste Pinton, Joseph Beaujannot, Jean-Marie Bouloux, secrétaires ; Louis André, André Aubry, Octave Bajeux, André Barroux, Aimé Bergeal, Auguste Billiemaz, Georges Bonnet, Amédée Bouquerel, Robert Bouvard, Marcel Brégégère, Pierre Brousse, Raymond Brun, Michel Chauty, Albert Chavanac, Jean Colin, Francisque Collomb, Maurice Coutrot, Georges Dardel, Léon David, Alfred Dehé, Roger Delagnes, Henri Desseigne, Hector Dubois, Emile Durieux, François Duval, Jean Errecart, Marcel Gargar, Victor Golvan, Léon-Jean Grégory, Paul Guillaumot, Roger du Halgouët, Yves Hamon, Alfred Isautier, René Jager, Eugène Jamain, Lucien Junillon, Michel Kauffmann, Maurice Lalloy, Robert Laccournet, Robert Laurens, Charles Laurent-Thouverey, Marcel Legros, Henri Longchambon, Jean Natali, Gaston Pams, Guy Pascaud, François Patenôtre, Paul Pelleray, Albert Pen, Lucien Perdereau, André Picard, Jules Pinsard, Henri Prêtre, Maurice Sambron, Guy Schmaus, Abel Sempé, Raoul Vadepiéd, Amédée Valeau, Jacques Verneuil, Joseph Voyant, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (4<sup>e</sup> législ.) : 341 et annexes, 359 (tomes I à III et annexe 35), 360 (tome XVII) et in-8° 42.

Sénat : 39 et 40 (tomes I, II et III, annexe 31) (1968-1969).

Lois de finances. — Postes et Télécommunications.

## SOMMAIRE

---

	Pages.
I. — Les Services postaux.....	3
II. — Les Services financiers.....	6
III. — Les Télécommunications .....	8
IV. — Examen en commission.....	16

\*  
\* \*

### ANNEXES AU RAPPORT

I. — V° Plan et budget annexe des P.T.T.....	21
II. — Questions posées par la Commission et réponses du Ministère.....	28
A. — La poste.....	28
B. — Le télégraphe.....	30
C. — Le téléphone.....	31
D. — Les chèques postaux.....	35
III. — Les raisons du succès suédois en matière de télécommunications....	37

---

Mesdames, Messieurs,

On sait que le Ministère des Postes et Télécommunications dispose d'un budget annexe pour le fonctionnement et l'équipement des trois grands services publics dont il a la responsabilité et que l'importance croissante du trafic et des besoins financiers retiennent chaque année l'attention de votre Commission, saisie pour avis.

Les prévisions budgétaires pour 1969 s'équilibrent à 13.606.053.569 F, soit une augmentation de 18,6 % par rapport au budget initial de 1968 ; sur ce total, les dépenses de fonctionnement augmentent de 1.795 millions ; quant aux dépenses d'investissement, on peut constater une augmentation de 340.703.000 F en crédits de paiement et une augmentation de 406.200.000 F en autorisations de programme. A la suite d'une décision du Conseil des Ministres touchant chaque Ministère dépensier, un abattement de 1 % a dû cependant être effectué sur les crédits d'investissement prévus.

Mais n'empiétons pas sur les attributions de votre Commission des Finances et examinons successivement le fonctionnement des Postes, des Services financiers et des Télécommunications.

### I. — Les Postes.

L'activité des Services postaux se caractérise par une augmentation du trafic d'environ 6 % pour l'année « pleine » de 1967. Les résultats complets de 1968, malgré les événements de mai et juin, ne seront guère différents. La croissance provient surtout du volume du courrier distribué (c'est-à-dire les lettres ordinaires et recommandées, les imprimés et échantillons et les paquets-poste) qui a atteint des pourcentages d'augmentation de 40 à 50 %, au cours de ces dernières années. On constate qu'il existe un décalage important entre la quantité du courrier à distribuer en première urgence, qui est actuellement de l'ordre de 8 milliards et demi d'envois et la

quantité des imprimés acheminés qui ne dépasse pas un milliard et demi de plis. On estime que cette situation fait que les installations de tri étant très prises par l'importance du courrier urgent, les imprimés sont distribués avec plus de retard.

C'est ce qui expliquerait *le nouveau mode de tarification* envisagé. La classification du courrier en deux catégories : lettres et correspondances de première urgence d'une part, imprimés et échantillons, d'autre part, serait supprimée. Il y aurait le courrier en classe 1 et celui en classe 2. L'utilisateur choisirait lui-même, selon qu'il désire un acheminement rapide ou non, la classe qui lui convient. Une telle modification dans la distribution postale peut sans doute appeler bien des observations ; ce n'est vraisemblablement qu'au bout d'un certain temps que l'on pourra mesurer les avantages et les inconvénients d'une telle réforme.

Il est certain que l'administration postale a le souci constant de faire face le mieux possible, et avec célérité, aux tâches qui lui incombent. D'ailleurs, une mécanisation plus accentuée devrait permettre d'augmenter la productivité des agents et de diminuer leur fatigue. On ne peut que recommander au Gouvernement de prendre constamment ceci en ligne de compte pour le choix des investissements futurs.

Enfin, nous avons déjà souligné l'an dernier l'impérieuse nécessité de prévoir des programmes suffisants de bâtiments pour équiper en bureaux de poste les agglomérations ou leurs périphéries en fonction de l'accroissement de leur population. Or, la réduction de ces programmes pour 1969, par rapport à l'annuité du Plan, causera nécessairement un retard dans la recherche d'une solution satisfaisante.

La Poste, comme les Services financiers, a reçu chaque année des montants d'autorisations de programme très voisins des annuités du Plan, bien qu'au total légèrement inférieurs si l'on met à part les dotations relatives à l'aviation postale. Ce sont surtout les bâtiments des Services financiers (centres de chèques postaux) qui ont subi les abattements les plus importants. Il convient de remarquer cependant que les immeubles construits hors plan, grâce à la dotation de la Caisse nationale d'épargne (22 millions de francs, de 1966 à 1968 inclus), complètent ces programmes de bâtiments.

Par ailleurs, les versements des communes pour la construction de bureaux de poste ont apporté au budget annexe des P. T. T. 8,2 millions de francs supplémentaires durant ces trois dernières

années ; 3 millions de francs nouveaux sont attendus du même mode de versement en 1969. A ce sujet, deux observations doivent être formulées :

— il est souhaitable que les communes puissent accéder aux prêts de la Caisse des dépôts et consignations et à ceux de la Caisse d'équipement des collectivités locales ;

— il faut que des retards ne soient plus apportés, du fait des procédures administratives, dans le lancement des opérations financées par les collectivités locales.

En ce qui concerne *l'aviation postale* dont le rôle désormais très important n'est plus à souligner, nous avons vu, à l'occasion de l'examen du budget de 1968, que dans le cadre d'accords bilatéraux avec la Hollande, des marchés avaient été passés pour l'acquisition de douze appareils *Fokker 27* (la Hollande achetant par ailleurs des hélicoptères *Alouette*). Pour la passation de ces marchés, des autorisations de programme ont été ouvertes par la loi de finances rectificative de 1967 et ce, pour 100 millions de francs, en plus des 10 millions de francs ouverts à la loi de finances de la même année, alors que le Plan prévoyait l'échelonnement des commandes de 1967 à 1970. Ces 100 millions en quelque sorte « anticipés » étaient à valoir sur les programmes prévus en 1968 et 1969, de sorte que, pour ces deux années, aucune dotation n'a été ouverte ou prévue au budget. A la fin de 1969, les commandes d'appareils de l'aéropostale seront réalisées à 62,8 % au lieu des 49,7 % prévus au Plan.

L'utilisation des appareils par la Compagnie Air-Inter devrait retenir l'attention de l'administration. Nous pensons que cette formule serait susceptible de favoriser l'acheminement du courrier vers certaines régions et, surtout, de rentabiliser ces *Fokker*.

L'accroissement du trafic, ainsi que les aménagements horaires consécutifs aux accords de juin, justifient la création en 1969 de 4.545 emplois nouveaux s'ajoutant aux 3.930 créés au cours du second semestre 1968 en plus de ceux déjà prévus au budget. Environ la moitié de ces 4.545 emplois correspondra à la conversion d'heures d'auxiliaires en « unités », ce qui permet à la Poste d'adapter au mieux les effectifs dont elle peut disposer, compte tenu de la nécessité de l'équilibre financier.

Par ailleurs, le programme de mécanisation des services sera poursuivi, ainsi qu'il apparaît dans l'analyse des opérations figurant au titre des « Services votés, mesures nouvelles » (fascicule des Postes et Télécommunications, pp. 151 et suivantes).

Parallèlement à cet équipement, un programme de motorisation en milieu rural est développé ; une de nos annexes donne d'ailleurs à cet égard d'intéressantes précisions (p. 30 de notre avis).

Enfin, il convient de souligner l'effort particulier fait par la Poste pour définir et tenir sa place dans l'économie de demain.

*Un groupe de réflexion sur l'avenir de la Poste*, où travaillent en commun des fonctionnaires et des personnalités éminentes, spécialistes de la prévision et compétentes dans les divers domaines de l'activité économique et sociale, a établi un vaste programme de travail dont une partie est déjà achevée et qui donnera lieu, vraisemblablement au printemps prochain, à des rapports de synthèse.

Des études générales sur les besoins différenciés des usagers en fonction des nouvelles techniques de gestion des entreprises, la composition socio-professionnelle des usagers de la Poste, les flux de trafic prévisibles en 1975 et en 1985, et sur les corrélations entre l'évolution démographique et économique, sont entreprises.

Ces travaux doivent conduire à une meilleure définition de la mission de la Poste et à une adaptation de ses structures à long terme ; elles doivent également permettre de mieux préparer le VI<sup>e</sup> Plan.

\*  
\* \*

## II. — Les Services financiers.

Le développement des opérations réalisées par les services financiers s'est poursuivi en 1967 et il a continué depuis puisqu'il est en passe d'atteindre un taux de 10 %. Cette progression est due principalement à l'intensification du trafic, le nombre des comptes enregistrés étant, en effet, en légère augmentation ; 944 millions de virements ont été effectués en 1967, soit une augmentation de 10,4 %, tandis que le nombre des comptes gérés atteignait 6.546.000, soit seulement une progression de 3,6 %.

Les sommes déposées aux chèques postaux dépassent une moyenne annuelle de 40 milliards de francs, soit 8 % de plus d'une année sur l'autre.

La progression des avoirs à la Caisse nationale d'épargne semble avoir été encore plus rapide, puisque, de 25 milliards de francs au début de janvier 1967, elle passait à 28 milliards en décembre de la même année (dont 657 millions, au titre de l'épargne-crédit et de l'épargne-logement ; un nombre de 70.000 comptes n'ayant pas encore pu être ouvert).

L'administration des P. T. T. poursuivra, en 1969, l'automatisation des services dont elle a la charge, particulièrement dans les centres de chèques postaux.

Seront ainsi continuées les opérations lancées en 1968 à Nantes-chèques, Strasbourg-chèques et Montpellier-chèques. Les centres de Clermont-Ferrand et de Dijon seront équipés d'ordinateurs. Ces opérations s'inscrivent parmi les réalisations prévues au V<sup>e</sup> Plan. De plus, un centre de lecture optique sera créé, à Paris, en vue de traiter les versements effectués au profit d'Electricité de France et d'autres organismes importants.

Le budget de 1969 présente, par ailleurs, une particularité nouvelle. Une étude comparée ayant montré qu'à partir de la quatrième année d'utilisation, l'acquisition des matériels est moins coûteuse que la location-entretien, il est envisagé d'acheter les ordinateurs (unités centrales et appareils périphériques, à l'exclusion des unités de bandes ou de disques magnétiques).

Néanmoins, l'équipement des centres se continuera en machines classiques pour faire face à l'augmentation du trafic.

En matière de personnel, les majorations d'effectifs demandées (2.300 en plus des 1.070 emplois supplémentaires créés au cours du deuxième semestre 1968) sont particulièrement nécessaires dans les centres de chèques postaux où le trafic ne cesse de croître et où les gains de productivité sont de plus en plus difficiles.

D'autre part, il est apparu qu'au-delà d'une certaine limite de croissance, un centre de chèques postaux perd son unité, sa cohésion et toute dimension humaine. Il est souhaitable qu'un chef de centre ne gère pas plus de 1.500 à 2.000 unités ; la création d'un second centre de chèques postaux à Lyon s'avère donc particulièrement nécessaire.

Il convient de rappeler ici que l'équilibre financier du Service des chèques postaux pose un problème dont l'acuité devient de plus en plus grande. Nous ne saurions trop insister pour que

le Gouvernement étudie toutes mesures susceptibles de couvrir, par un financement approprié, les charges de ce service public qui pèsent finalement sur une administration tenue à l'équilibre de son propre budget.

La priorité absolue donnée aux programmes de télécommunications, conjuguée avec l'économie de 1 % décidée cette année par le Gouvernement pour les dépenses en capital ont conduit l'administration à proposer, pour 1969, des programmes réduits par rapport au Plan pour la mécanisation des Services postaux et financiers, ainsi que pour les bâtiments nécessaires à ces services.

Sans nier le bien-fondé de la priorité ainsi retenue, il convient cependant de noter que les « économies » dégagées portent sur des secteurs où la main-d'œuvre est proportionnellement la plus important et assure un travail pénible.

\*  
\* \*

### III. — Les Télécommunications.

Malgré les efforts accomplis dans certains secteurs, le problème des télécommunications reste toujours aussi préoccupant.

En ce qui concerne le nombre des demandes d'installations téléphoniques insatisfaites, les chiffres officiels le situe autour de 389.000, mais il est certainement plus important si l'on y ajoute les demandes qui pourraient être présentées par tous ceux qui, sachant les difficultés rencontrées pour obtenir le téléphone, ne le sollicitent pas actuellement.

Quant aux communications téléphoniques, si, dans maintes régions, elles s'améliorent, en certains lieux elles restent difficiles.

C'est donc un problème d'équipement accéléré qui se pose et, par suite, de financement. Il est reconnu qu'il existe chez les fabricants de matériel des capacités de production inemployées.

Les investissements constituent ainsi un souci majeur pour les responsables de ce Service. C'est, en effet, essentiellement grâce aux équipements que le trafic pourra mieux s'écouler et que de



nouveaux abonnés pourront être raccordés à un rythme plus rapide, ce qui n'est malheureusement pas dans les possibilités actuelles.

Les annuités du Plan et les autorisations de programme ouvertes de 1966 à 1968 sur crédits budgétaires se sont révélées très insuffisantes pour obtenir une amélioration efficace. Dans notre Annexe I (page 22 et suivantes), nous donnons un certain nombre de précisions chiffrées concernant *la comparaison du Plan et du budget annexe des P. T. T.*, pour les années 1966, 1967, 1968 et 1969. Il n'est donc pas utile que nous en parlions longuement ici.

C'est ainsi que l'ensemble des Services des télécommunications aura bénéficié, à la fin de 1968, de crédits d'engagement dépassant de 217,5 millions de francs le total des trois premières annuités du Plan « complété ». Ces crédits ne correspondent pas cependant aux moyens financiers qui seraient indispensables pour faire face aux réalisations qui s'imposent absolument.

L'effort est fait essentiellement sur la commutation (centraux automatiques), les réseaux de desserte urbaine et les lignes interurbaines constituant l'infrastructure du réseau général de télécommunications. Ce n'est, en effet, que dans la mesure où l'écoulement du trafic pourra être normalement assuré que des abonnés nouveaux pourront être raccordés en plus grand nombre.

La priorité donnée par le Ministère des Postes et Télécommunications à l'automatisation et à l'infrastructure l'a ainsi conduit à porter, à un niveau un peu plus faible que prévu au Plan, les crédits d'engagement pour les installations d'abonnés et les bâtiments.

Par ailleurs l'effort de recherche et l'accroissement de l'utilisation des satellites de télécommunications se traduit par des dotations budgétaires supérieures aux prévisions, pour ce qui concerne la recherche fondamentale et les antennes spatiales, tandis qu'un secteur de recherche appliquée, non prévu au Plan, est développé.

Le souci de donner le maximum d'efficacité aux crédits a justifié également la mise en place d'une *nouvelle organisation de la Direction générale des télécommunications*.

Sous l'autorité du directeur général, une séparation plus nette des fonctions entre les études économiques et de programmation, d'une part, les fonctions d'exploitation, d'autre part, la

responsabilité de l'équipement technique et de la passation des marchés, enfin, a été concrétisée par la création de trois grands services :

— *le Service des programmes et des études économiques* s'attache à promouvoir les techniques modernes de gestion, ainsi que les recherches sur l'optimisation des réseaux automatiques dans le cadre régional ou national.

Il entreprend des études générales pour la préparation du VI<sup>e</sup> Plan, en utilisant notamment le procédé nouveau de la rationalisation des choix budgétaires (R. C. B.) et des études à long terme portant sur l'emploi des techniques en cours de développement.

— *la Direction de l'exploitation et des affaires commerciales* se préoccupe dès maintenant, pour sa part, des besoins quantitatifs et qualitatifs de ses futurs usagers. Des études de marché sont entreprises devant conduire à la mise en place des moyens propres à satisfaire les nouveaux besoins.

— *la Direction de l'équipement et des marchés* est chargée de mettre en œuvre le fruit de ces différentes recherches. C'est ainsi que le développement de la télé-informatique ayant retenu toute l'attention du Ministère des Postes et Télécommunications, des mesures ont été prises pour répondre aux besoins dans ce domaine nouveau et vital de l'économie ; la création d'une sous-direction dont l'activité est entièrement consacrée à ces problèmes concrétise cette volonté.

L'administration des P. T. T. exerce d'ailleurs son action pour la mise en œuvre du plan calcul en liaison étroite avec la Délégation de l'informatique. Elle agit en coordination avec la Commission permanente de l'Electronique et du Plan (C. O. P. E. P.), le Service central de transmissions interarmes et les autres administrations ou organismes publics.

Jusqu'à maintenant, les transmissions de données ont été effectuées par le moyen de liaisons spécialisées mises à la disposition des demandeurs. Dès la fin de cette année, on commencera à réaliser des liaisons transitant par les centraux télex. A la même date, cette interconnexion sera étendue à la République fédérale d'Allemagne, puis progressivement aux autres pays voisins.

Pour le futur, le Centre national d'études des télécommunications mène, conjointement à l'étude des centraux téléphoniques électroniques, celle d'une version électronique de toutes ces installations relatives à la télé-informatique.

Parallèlement à ces travaux techniques, des études tarifaires sont en cours ; elles conduiront, par l'abaissement des coûts, à donner son plein effet à l'informatique en favorisant le développement de l'utilisation à grande distance.

Il va de soi que, pour ses propres besoins, l'administration des P.T.T. sera un des utilisateurs de télé-informatique ; elle développe actuellement dans ce domaine un plan d'équipement interne pour la gestion de ses différents secteurs d'activité.

Mais la satisfaction de ces besoins d'une nature particulière n'exclut pas la recherche de procédés nouveaux pour l'écoulement plus « massif » du trafic téléphonique traditionnel ou pour la « désaturation » des réseaux existants, qui seront en effet mis en place dès 1969.

Ainsi, pour les lignes d'abonnés, une expérience en cours dans la Somme va permettre de préciser, d'ici la fin de 1968, les modalités techniques et réglementaires de leur construction en utilisant les appuis de l'E. D. F. Les instructions nécessaires seront ensuite diffusées à toutes les régions pour mettre en œuvre ce procédé dans le maximum de cas possibles.

Par ailleurs, *un procédé nouveau* utilisant les « courants porteurs » permet de superposer, sur une seule paire de fils métalliques, deux lignes d'abonnés complètement indépendantes pouvant être utilisées simultanément avec une protection absolue du secret.

La saturation de l'interurbain se situe surtout au niveau des grandes villes ; pour tenter d'y remédier dans une certaine mesure, une expérimentation en cours depuis juillet, à Paris, donne des résultats prometteurs et ce système sera développé en 1969. Il permettra de pallier les saturations locales des réseaux de distribution. Plusieurs milliers d'équipements de ce type seront sans doute commandés dans l'année.

En ce qui concerne *la transmission sur câbles*, après une phase expérimentale, suivie de l'étude de l'industrialisation, puis de la fabrication, 1969 verra la première installation massive de

systèmes M.I.C. (Modulation par impulsion et codage) dans le réseau suburbain de la région parisienne. Ce système, qui met en œuvre les techniques « numériques » les plus modernes, consiste essentiellement à transformer les courants issus des postes téléphoniques en suites d'impulsions binaires (0 ou 1) beaucoup plus faciles à transmettre, puis naturellement à reconstituer à l'extrémité, les courants devant actionner des écouteurs.

Trente-six communications peuvent ainsi être transmises simultanément sur deux paires de fils, dans des conditions économiques, sur des distances d'une quinzaine de kilomètres, ce que ne permettraient pas les dispositifs du multiplexage à courants porteurs utilisés jusqu'ici pour des distances beaucoup plus grandes.

Dans les réseaux locaux urbains ou ruraux, ce système permettra de faire une économie substantielle de cuivre et, dans certains cas, d'augmenter la capacité de transmission de câbles existants sur des itinéraires où la pose d'un nouveau câble serait très onéreuse et difficile (sous-sols encombrés des grandes villes, par exemple).

Il est envisagé de commander, en 1969, du matériel de cette nature pour 17 millions de francs environ ; mais on devrait disposer pour 1970 d'un matériel à 32 voies, plus simple et normalisé à l'échelle européenne.

Ce procédé de modulation par impulsion codée se révèle particulièrement adapté à la technique des faisceaux hertziens ; c'est la raison pour laquelle, au cours de l'été de 1969, les premiers éléments d'un réseau expérimental de faisceaux hertziens constituant une étoile autour de Saint-Martin-de-Chaulieu (Manche), et comprenant des artères à 36 voies M. I. C. et une artère (vers Caen) à 256 voies M. I. C. seront mis en service. Ils permettront de vérifier les conditions d'utilisation techniques et économiques de ce procédé radio-électrique, dont le domaine d'emploi, dans les zones à automatiser, peut être très vaste.

Une adaptation des autocommutateurs eux-mêmes peut permettre d'accélérer les équipements ruraux : un central téléphonique de 600 abonnés, contenu dans une semi-remorque, a été expérimenté en 1968 ; 1969 verra le début de la livraison d'une première série de 10 unités. Cet équipement mobile permettra d'accélérer les opérations d'automatisation des groupements

ruraux, sans construction de bâtiments nouveaux, en assurant le trafic pendant la phase de remplacement des meubles de manuel par les baies d'automatique dans les mêmes locaux.

Enfin, les études menées par le C. N. E. T. sur la *commutation électronique* doivent déboucher sur la mise en place des premiers centraux de ce type. Dans le courant de 1969, 1.000 abonnés parisiens du central Michelet, à Vanves, seront desservis par le premier autocommutateur électronique public du type « Spatial » (système Périclès) installé dans un grand réseau. Cette expérience sera ensuite étendue et ses conclusions permettront de prendre ultérieurement une décision sur l'introduction systématique des commutateurs électroniques. Au cours de la même année 1969, commencera la mise en place des premiers éléments d'un prototype de réseau « intégré » numérique dans le groupement de Lannion (système Platon). Ce réseau combinera l'utilisation d'artères de transmission (câbles et faisceaux hertziens) du type M. I. C. avec des commutateurs électroniques du type « Temporel ».

Tels sont donc les moyens techniques dont dispose l'administration des P. T. T. pour résoudre ce qu'il faut bien appeler *la crise du téléphone*.

Cependant, il est indispensable de constater que les moyens financiers relativement restreints qui peuvent être dégagés d'un excédent d'exploitation élevé sans doute, eu égard au volume total des recettes, mais tout de même limité par le niveau des tarifs qui ne peuvent être portés à un degré excessif, imposent au Gouvernement de rechercher et de mettre en œuvre des moyens de financement nouveaux et, en tout cas, très supérieurs à ceux qu'il accorde au budget annexe des P. T. T. par la voie des emprunts publics.

Cette observation vaut aussi bien pour les Services postaux que pour ceux des Télécommunications, car la recherche d'un taux d'autofinancement beaucoup plus important que celui de la plupart des entreprises privées ou publiques nuit à un certain équilibre des charges de fonctionnement face au trafic à écouler et, notamment, au recrutement de personnel en nombre suffisant dans les services de contact avec le public.

Certes, il faut le souligner, près de 80 % du Plan relatif aux télécommunications (assorti de son programme optionnel) sera réalisé fin 1969 sur crédits budgétaires, tandis que les avances remboursables auront permis de majorer ces réalisations de 11 %.

Compte tenu des pourcentages d'accroissement des dotations enregistrés aux budgets de ces dernières années, il est plus que probable que l'annuité budgétaire pour 1970, dont le Plan prévoyait qu'elle représenterait 25,6 % de l'ensemble des cinq années de programmes, conduira à un dépassement sensible des prévisions.

Peut-être alors pourra-t-on commencer à voir « se dégonfler » la liste des demandes de raccordements en instance, laquelle se monte actuellement au nombre impressionnant de 437.000 (demandes de transfert comprises).

Le niveau des équipements atteint à la fin du Plan et, surtout, la modernisation du réseau devraient permettre d'asseoir le VI<sup>e</sup> Plan sur des bases de départ plus élevées. Il convient cependant d'attirer l'attention du Gouvernement pour que les instances compétentes en matière de préparation de ce nouveau Plan prennent pleinement conscience du retard qu'il reste à rattraper dans ce domaine essentiel au développement d'une économie moderne et du malaise qui continue de sévir parmi les usagers des télécommunications.

\*

\* \*

Pour conclure cet exposé sur la situation de ces trois grands services publics, il convient de souligner qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer leurs conditions d'exploitation et afin qu'ils puissent faire face, avec l'efficacité souhaitable, à toutes les nécessités.

En matière d'infrastructure et d'équipement, notamment, ce budget annexe des P. T. T. pour 1969, malgré les crédits plus élevés que les précédentes années qui ont été mis à sa disposition, n'apparaît pas toujours en rapport avec l'importance des réalisations qui devraient être entreprises, plus particulièrement pour que nos réseaux de télécommunications deviennent ce qu'ils

devraient être dans notre pays. N'est-il pas décevant que, dans la plupart de nos villes et dans beaucoup d'agglomérations, on ne puisse obtenir une installation téléphonique qu'au bout de deux et parfois trois années ? On aperçoit les difficultés que cette situation suscite, surtout pour les activités nouvelles qui désirent s'exercer, et l'on conçoit aisément l'état d'esprit des demandeurs.

Economiquement, cette situation ne peut pas être considérée comme un moyen de favoriser l'expansion que l'on veut suffisamment développer. Socialement, elle nuit au progrès des relations telles qu'elles doivent évoluer dans une nation civilisée.

Les ressources propres du budget annexe ne suffisant pas plus que les crédits complémentaires provenant des avances versées par les collectivités locales, il faudra bien procéder à des emprunts importants et, peut-être, à une participation aussi déterminante que possible de l'Etat.

Par ailleurs, des exemples de productivité et des modes particuliers de gestion, comme ceux que notre mission sénatoriale a pu constater tout récemment en Suède et qui se trouvent développés dans une annexe de notre rapport doivent retenir l'attention des responsables des administrations qualifiées.

Nous souhaitons que le développement des Postes et Télécommunications figure parmi les impératifs budgétaires qui sont l'objet de nos finances publiques et que, dans un avenir plus proche, nous soyons à même d'en connaître les résultats.

\*  
\* \*

Nous n'avons pas voulu — venant après les rapports au fond des commissions des Finances des deux Assemblées et du rapport pour avis de la Commission de la Production et des Echanges de notre collègue député, M. Wagner — laisser l'attention du Sénat par la répétition de *tableaux chiffrés* pourtant très utiles à la compréhension du budget des P. T. T.

Néanmoins, dans un souci d'information de votre Assemblée, mais également de courtoisie à l'égard de M. le Ministre des

P. T. T. auquel nous posons, chaque année, un certain nombre de questions précises relatives au fonctionnement de son « Département », nous publierons **en annexe** de cet avis :

— une étude portant sur *les conditions dans lesquelles le V<sup>e</sup> Plan a été réalisé* — et sera couvert jusqu'à la fin de 1969 — par le budget ;

— l'énoncé des *questions posées* par la commission au ministre, en octobre 1968, et les *réponses* qui y furent faites ;

— l'extrait du rapport d'information fait par une délégation sénatoriale, qui s'est rendue en Suède pour y étudier le fonctionnement des télécommunications, extrait consacré aux « *raisons du succès suédois* » dans ce domaine.

Nous espérons que ce supplément d'informations éclairera la discussion du budget des Postes et Télécommunications, lorsque celle-ci s'ouvrira, en séance publique, devant le Sénat.

\*  
\* \*

#### IV. — Examen en commission.

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan n'a pas manqué de porter un grand intérêt à l'exposé des faits qui lui a été présenté par votre rapporteur et elle l'a chargé tout particulièrement d'élever, en séance publique, *une protestation vigoureuse contre la situation dramatique du téléphone en France.*

Au cours de la discussion, un certain nombre d'observations ont été présentées, que votre rapporteur s'est engagé à faire figurer dans son avis, comme les années précédentes d'ailleurs.

M. Vade pied a souligné que *la détérioration de la situation téléphonique française* nuisait à la décentralisation industrielle et à la politique régionale, pourtant préconisée par le Gouvernement.

M. Jean Colin a insisté sur le fait qu'en ce qui concerne *les prix de revient de l'industrie des télécommunications de notre pays*, une commission spéciale avait été créée à cet effet au



Ministère des P. T. T. et qu'il aimerait connaître la conclusion de ses travaux. M. Beaujannot lui a répondu que c'était là une question qui avait également retenu l'attention de la délégation sénatoriale qui s'était rendue en Suède, entre le 4 et le 11 mai 1968, et qu'un passage du « rapport d'information » établi par cette délégation était consacré à ce problème.

Avec M. Bergeal, M. Jean Colin a préconisé *l'extension* — surtout en zone rurale — *du système dit « des lignes partagées »* ou « groupées » ; ce système pourrait notamment intéresser les possesseurs de résidences secondaires qui ne téléphonent qu'épisodiquement.

En terminant son intervention, M. Jean Colin a souhaité que *le prêt consenti en « euro-dollars » aux P. T. T.* permette d'effectuer, en 1969, des investissements supplémentaires et ne soit pas « fondu » dans les crédits déjà prévus au V<sup>e</sup> Plan ; il a souligné, d'autre part, *la surcharge actuelle du Service des chèques postaux* qui n'ont pas réussi à rattraper le retard pris lors des grèves de mai et juin 1968.

M. Gargar s'est élevé contre *le prix trop élevé du transport des journaux jusqu'aux Antilles*, citant l'exemple du journal « Le Monde », dont le coût (50 centimes) est ainsi affecté d'une majoration de 1,75 F (soit 2,25 F au total).

M. Bergeal a fait état de *la difficulté des relations téléphoniques à courte distance* et, paraphrasant le « numéro » d'un humoriste célèbre, a rappelé qu'il était plus facile d'obtenir Lyon, Lille ou Marseille qu'une commune toute proche.

M. Mistral s'est étonné du paradoxe qui consiste à avoir incité les communes rurales à construire des *bureaux de poste* dans le même temps où l'on envisage de les supprimer, pour regrouper l'activité postale dans des cités plus importantes.

\*  
\* \*

Sous réserve de ces observations, votre Commission des Affaires économiques et du Plan vous propose de donner un avis favorable aux dispositions du projet de loi pour 1969, adoptées par l'Assemblée Nationale, et concernant les Postes et Télécommunications.

**ANNEXES AU RAPPORT**

---

## ANNEXE I

### PLAN ET BUDGET ANNEXE DES P. T. T.

#### A. — Télécommunications.

La Commission des Postes et Télécommunications pour le V<sup>e</sup> Plan avait établi, à partir des directives reçues du Gouvernement, un programme s'échelonnant sur cinq ans et qui prévoyait, pour les seules télécommunications :

— un volume total d'équipement pour.....	7.470 millions de francs.
— un programme de bâtiments pour.....	1.230 —
— une « enveloppe Recherche » pour.....	120 —

---

Soit, au total..... 8.820 millions de francs.

Cependant, ladite commission envisageait, dans son rapport général, l'éventualité d'un programme complémentaire de 1 milliard de francs réservé aux télécommunications, dans la mesure où des ressources autres que celles du marché financier intérieur pourraient être trouvées.

De telles ressources ont pu en effet être affectées à des programmes d'équipement en 1966 (plus-values de recettes de fonctionnement), en 1967 (prêt de la Banque européenne d'investissement), en 1968 (emprunt euro-dollar). Par ailleurs, les produits d'exploitation prévus aux projets de budget de 1967, 1968 et 1969 ont permis d'ouvrir aux lois de finances annuelles des autorisations de programme pour des montants supérieurs à ceux inscrits au Plan pour le programme « normal ».

C'est donc par comparaison avec les annuités du V<sup>e</sup> Plan complétées de celles de son programme optionnel que le tableau ci-après a été établi.

**1° Les annuités du Plan et les autorisations de programme ouvertes  
de 1966 à 1968 sur crédits budgétaires.**

	1966		1967		1968		TOTAUX	
	Annuité du Plan (1).	Budget (2).	Annuité du Plan (1).	Budget (3).	Annuité du Plan (1).	Budget (4).	Annuité du Plan (1).	Budget.
	(En millions de francs.)							
Installations d'abonnés.....	55	55	60	56	68	56	183	167
Commutation téléphonique....	422,5	433	493	475	593	710,2	1.508,5	1.618,2
Commutation télégraphique (et appareils) .....	55	59	67	72	84	92,8	206	223,8
Réseaux urbains.....	235	241	260	289	284	366	779	896
Lignes inter-urbaines.....	464,7	474,7	534,8	531	590	645	1.589,5	1.650,7
Câbles sous-marins et services radio-électriques .....	16	16	37	35	16	16,2	69	67,2
Mécanographie (services comp- tables) .....	0,8	0,8	1	1	1	1	2,8	2,8
Comsat (5).....	»	»	»	»	27	5	27	5
Antennes spatiales.....	15	15	»	»	»	5	15	20
Recherche appliquée et proto- types .....	»	2,5	»	5	»	14,1	»	21,6
<b>Total pour les équipements et la recherche appliquée.....</b>	<b>1.264</b>	<b>1.297</b>	<b>1.452,8</b>	<b>1.464</b>	<b>1.663</b>	<b>1.911,3</b>	<b>4.379,8</b>	<b>4.672,3</b>
Bâtiments des télécommunica- tions .....	216	161	227	199	266	263	709	619
Recherche fondamentale (6)...	24	24	24	30	24	33	72	87
<b>Total général.....</b>	<b>1.504</b>	<b>1.482</b>	<b>1.703,8</b>	<b>1.693</b>	<b>1.953</b>	<b>2.207,3</b>	<b>5.160,8</b>	<b>5.378,3</b>

(1) Y compris les tranches annuelles d'un programme complémentaire « éventuel » réservé aux télécommunications et dont l'ouverture était liée à la possibilité de trouver un financement autre que l'appel au marché financier intérieur (cf. rapport général de la Commission des Postes et Télécommunications pour le V° Plan, page 37).

(2) Y compris une tranche complémentaire de 75 millions de francs ouverte en cours d'année grâce à des plus-values de recettes d'exploitation.

(3) Y compris une tranche complémentaire de 40 millions de francs financée par un prêt de la Banque européenne d'investissement.

(4) Y compris une tranche complémentaire de 145,3 millions de francs financée par un emprunt placé sur le marché européen de l'euro-dollar.

(5) Il s'agit de la participation française à la Société américaine « Comsat » (Communication Satellite System) pour le lancement et l'exploitation des satellites de télécommunications.

(6) Les autorisations de programme indiquées sous cette rubrique correspondent à la part réservée au C. N. E. T. dans « l'enveloppe recherche » accordée à la délégation à la Recherche scientifique. Cette part est de toute façon financée par le budget annexe des P. T. T.

L'examen de ce tableau fait apparaître que l'ensemble des services des Télécommunications auront bénéficié, à la fin de 1968, de crédits d'engagement dépassant de 217,5 millions de francs les annuités complétées du V<sup>e</sup> Plan.

Il convient cependant d'analyser la ventilation de ces programmes entre les secteurs d'activité pour se rendre compte de l'infléchissement que l'administration a donné au Plan par ses propres réalisations.

On peut remarquer que l'effort est porté sur la commutation (centraux automatiques) sur les réseaux de desserte urbaine et sur les lignes interurbaines constituant l'infrastructure du réseau général de télécommunication.

Ce n'est en effet que dans la mesure où l'écoulement du trafic pourra être normalement assuré que des abonnés nouveaux pourront être raccordés en plus grand nombre.

La priorité donnée par le Ministère des P. T. T. à l'automatisation et à l'infrastructure l'a ainsi conduit à porter à un niveau un peu plus faible que prévu au Plan les crédits d'engagement pour les installations d'abonnés et les bâtiments.

Par ailleurs l'effort de recherche et l'accroissement de l'utilisation des satellites de télécommunications se traduit par des dotations budgétaires supérieures aux prévisions pour ce qui concerne la recherche fondamentale et les antennes spatiales tandis qu'un secteur de recherche appliquée, non prévu au Plan, est développé.

Ces orientations seront confirmées par le contenu du projet de budget pour 1969, ainsi qu'on peut le remarquer dans le tableau ci-dessous.

2<sup>e</sup> Réalisation du Plan fin 1969 sur crédits budgétaires d'engagement (1)

	POURCENTAGE de réalisation fin 1968.		1969		POURCENTAGE de réalisation fin 1969.	
	Prévu au Plan.	Réalisé.	Annuité du Plan (2).	Projet de budget.	Prévu au Plan.	Réalisé.
			(En millions de francs.)			
Installations d'abonnés .....	52,7	48,1	77	61	74,9	65,7
Commutation téléphonique .....	52,1	55,9	656	748	74,7	81,7
Commutation télégraphique (et appareils) .....	45,7	49,7	106	109	69,3	73,9
Réseaux urbains .....	51,7	59,5	333	448	71,8	89,2
Lignes interurbaines .....	53,2	55,3	650	660,1	75	77,4
Câbles sous-marins et radio ....	65,7	64	18	18,5	82,8	81,6
Mécanographie (services comp- tables) .....	56	56	1	1,5	76	86
COMSAT .....	100	18,5	»	12,5	100	64,8
Antennes spatiales .....	100	133,3	»	5,5	100	170
Recherche appliquée et prototype.	»	»	»	72,9	»	»
<b>Total pour les équipements et la recherche appliquée....</b>	<b>52,6</b>	<b>56,1</b>	<b>1.841</b>	<b>2.137</b>	<b>74,4</b>	<b>81,8</b>
Bâtiments des télécommunica- tions .....	51,4	44,8	312	301	74	66,6
Recherche fondamentale .....	60	72,5	24	30	80	97,5
<b>Total général .....</b>	<b>52,5</b>	<b>54,7</b>	<b>2.177</b>	<b>2.468</b>	<b>74,4</b>	<b>79,9</b>

(1) Il faut entendre ici « réalisé » par commandé au fabricant ; la mise en service effective des équipements intervenant en moyenne deux ans après la commande.

(2) Y compris le programme complémentaire.

Les opérations lancées fin 1969 sur crédits budgétaires couvriront en effet 81,8 % des programmes d'équipement du Plan contre 74,4 % prévus. Les programmes de recherche fondamentale dépassent également les montants primitivement retenus tandis que la recherche appliquée sera très largement développée.

Certes les crédits pour opérations de bâtiments et ceux pour installations d'abonnés resteront inférieurs aux volumes prévus mais les dotations pour la commutation, pour les réseaux urbains et interurbains ainsi que pour les antennes spatiales, atteindront un taux de couverture du Plan supérieur aux prévisions.

Il convient également de noter que *les avances remboursables consenties par les particuliers et les collectivités locales* ont en outre financé pour 735 millions de francs d'opérations de 1966 à 1968, ce qui a permis de majorer les dotations décrites dans les tableaux ci-dessus à raison de 64,8 millions de francs pour les bâtiments de télécommunications et de 654 millions de francs pour les réseaux locaux (y compris les autocommutateurs) et les raccordements d'abonnés. On peut escompter que 275 millions de francs seront à nouveau « avancés » à l'administration en 1969.

Bien entendu, ces avances des collectivités locales ou des particuliers ne sont pas destinées à financer des programmes prévus au Plan, il faut donc les considérer comme *des possibilités supplémentaires* et, au surplus, affectées rigoureusement aux opérations ayant fait l'objet des versements (1).

---

(1) Les avances reçues donnent lieu :

— soit à avance sur consommation pour les particuliers ayant fait des versements individuels. Dans ce cas, les recettes des années ultérieures sont plus faibles que le trafic enregistré et il en est tenu compte dans les évaluations budgétaires de recettes ;

— soit à des remboursements aux collectivités ou aux sociétés immobilières. Ces remboursements sont faits sur crédits budgétaires de deuxième section au même chapitre que les remboursements d'emprunts. En moyenne, les avances de ce type sont remboursées en cinq ou six ans.

**B. — Poste et Services financiers.**

**1° Les annuités du Plan et les autorisations de programmes  
ouvertes de 1966 à 1968 sur crédits budgétaires.**

RUBRIQUES	1966		1967		1968		TOTAUX	
	Annuité du Plan.	Budget.	Annuité du Plan.	Budget.	Annuité du Plan.	Budget.	Annuité du Plan.	Budget.
	(En millions de francs.)							
<i>Poste.</i>								
<b>Mécanisation des services.....</b>	31	25	30	29	33	33	94	87
<b>Aviation postale.....</b>	>	>	10	110	25	>	35	110
<b>Bâtiments .....</b>	100,3	106,3	132,7	130	165	165,7	398	402
<b>Total Poste.....</b>	<b>131,3</b>	<b>131,3</b>	<b>172,7</b>	<b>269</b>	<b>223</b>	<b>198,7</b>	<b>527</b>	<b>599</b>
<i>Services financiers.</i>								
<b>Mécanisation des services.....</b>	12	12	20	18	29	28	61	58
<b>Bâtiments .....</b>	22	22	32	32	41	36,3	95	90,3
<b>Total Services finan- ciers .....</b>	<b>34</b>	<b>34</b>	<b>52</b>	<b>50</b>	<b>70</b>	<b>64,3</b>	<b>156</b>	<b>148,3</b>

La Poste et les Services financiers ont reçu, chaque année, des montants d'autorisations de programme très voisines des annuités du Plan, quoiqu'au total légèrement inférieurs si l'on met à part les dotations relatives à l'aviation postale. Ce sont surtout les bâtiments des Services financiers (centres de chèques postaux) qui ont subi les abattements les plus importants. Il convient de remarquer cependant que les immeubles construits hors plan grâce à la dotation de la Caisse nationale d'épargne (22 millions de francs de 1966 à 1968 inclus) complètent ces programmes de bâtiments.

Par ailleurs, les versements des communes pour la construction de bureaux de Poste ont apporté, au budget annexe des P. T. T., 8,2 millions de francs supplémentaires durant ces trois dernières années.

En ce qui concerne l'aviation postale, nous avons vu à l'occasion de l'examen du budget de 1968 que, dans le cadre d'accords bilatéraux avec la Hollande, des marchés avaient été passés pour l'acquisition de douze appareils *Fokker 27* (la Hollande achetant par ailleurs des hélicoptères *Alouette*). Pour la passation de ces marchés, des autorisations de programme ont été ouvertes à la loi de finances rectificatives de 1967 pour 100 millions de francs en plus des 10 millions de francs ouverts à la loi de finances de l'année alors que le Plan prévoyait l'échelonnement des commandes de 1967 à 1970. Ces 100 millions « anticipés » étaient à valoir sur les programmes prévus en 1968 et 1969 de sorte que pour ces deux années, aucune dotation n'a été ouverte ou prévue au budget. A la fin de 1969, les commandes d'appareils de l'aéro-postale seront cependant passées à 62,8 % contre 49,7 % prévus au Plan, ainsi que le montre le tableau ci-après :

**2° Réalisation du Plan fin 1969 sur crédits budgétaires d'engagement (en millions de francs).**

	POURCENTAGE de réalisation fin 1968.		1969		POURCENTAGE de réalisation fin 1969.	
	Prévu au Plan.	Réalisé.	Annuité du Plan.	Projet de budget.	Prévu au Plan.	Réalisé.
<i>Poste.</i>						
Mécanisation des services.....	56,9	52,7	35	33,6	78,2	73,1
Aviation postale.....	20	62,8	52	>	49,7	62,8
Bâtiments .....	47,9	48,4	200	189,4 (1)	72	71,2
<b>Total pour la Poste.....</b>	<b>45</b>	<b>51,2</b>	<b>287</b>	<b>223</b>	<b>69,6</b>	<b>70,2</b>
<i>Services financiers.</i>						
Mécanisation des services.....	40,6	38,6	39	36,2	66,6	62,8
Bâtiments .....	47,5	45,1	48	41	71,5	65,6
<b>Total pour les Services financiers..</b>	<b>44,5</b>	<b>42,3</b>	<b>87</b>	<b>77,2</b>	<b>69,4</b>	<b>64,4</b>

(1) 3 millions de francs sont en outre à attendre du versement des communes pour la construction des bureaux de poste.

La priorité absolue donnée aux programmes de télécommunications, conjuguée avec l'économie de 1 % décidée cette année par le Gouvernement pour les dépenses en capital de l'an prochain, ont conduit l'administration à proposer pour 1969 des programmes réduits par rapport au Plan pour la mécanisation des Services postaux et financiers, ainsi que pour les bâtiments de ces services.

Enfin, a déjà été soulignée, l'an dernier, l'impérieuse nécessité de prévoir des programmes suffisants de bâtiments pour équiper en bureaux de poste les agglomérations ou leurs périphéries en fonction de l'accroissement de leur population. Or, la réduction de ces programmes pour 1969 apparaît nécessairement comme un retard apporté à une solution satisfaisante.

Sans doute cette réduction est-elle d'autant plus importante que les programmes relatifs aux services communs aux trois branches n'ont pas subi d'abattements sensibles.

**C. — Services communs aux trois branches d'exploitation.**

1° Les annuités du Plan et les programmes ouverts aux budgets de 1966 à 1968.

	1966		1967		1968		TOTAUX	
	Annuité du Plan.	Budget.	Annuité du Plan.	Budget.	Annuité du Plan.	Budget.	Annuité du Plan.	Budget.
	(En millions de francs.)							
Mécanographie .....	3,2	3,2	7,8	6	10	9	21	18,2
Matériel de transport .....	39,5	39,5	49,5	46	55	54	144	139,5
Logement du personnel .....	22	22	23	23	24	27	69	72
Bâtiments sociaux (cantines, équipement sportif, etc.)....	7	7	8	8	9	10	24	25
<b>Total .....</b>	<b>71,7</b>	<b>71,7</b>	<b>88,3</b>	<b>83</b>	<b>98</b>	<b>100</b>	<b>258</b>	<b>254,7</b>



2° Réalisation du Plan, fin 1969.

	POURCENTAGES de réalisation fin 1968		1969		POURCENTAGE de réalisation fin 1969	
	Prévu au Plan.	Réalisé.	Annuité du Plan.	Projet de budget.	Prévu au Plan.	Réalisé.
Mécanographie .....	45,6	39,5	12	11	71,7	63,4
Matériel de transport.....	53,5	51,8	60	60,6	75,8	74,4
Logement du personnel.....	57,5	60	25	27	78,3	82,5
Bâtiments sociaux.....	53,3	55,5	10	11	75,5	80
<b>Total pour les services communs..</b>	<b>53,7</b>	<b>53</b>	<b>107</b>	<b>109,6</b>	<b>76</b>	<b>75,9</b>

Les tableaux ci-dessus permettent de constater que, depuis 1966, les autorisations de programmes relatives au logement du personnel (subventions des organismes d'H. L. M. ou constructions directes) ou aux bâtiments sociaux sont au total plus élevées qu'il n'était prévu au Plan. *Cet effort sensible en faveur du logement dans une administration qui compte plus de 300.000 agents, dont un nombre important de jeunes ménages souvent appelés à l'activité loin de leur région d'origine, ne peut qu'être considéré avec faveur.*

En ce qui concerne les autres dotations communes aux trois branches d'exploitation, les programmes d'achat de véhicules (indispensables au transport et à la distribution des correspondances ainsi qu'aux travaux de télécommunications) seront presque réalisés fin 1969, tandis que la mécanographie des services de guichet ou des services comptables se trouvera un peu retardée.

\*  
\* \*

Au total, la tranche sectorielle du Plan établie par la Commission des Postes et Télécommunications portait sur un montant de 10.820 millions de francs pour l'ensemble des cinq années. Un programme optionnel, d'un milliard de francs, réservé aux télécommunications pouvait s'ajouter à ce montant.

Compte tenu du projet de budget pour 1969, 9.258,1 millions de francs d'autorisations de programme seraient accordés aux P. T. T. au bout des quatre ans d'exécution soit 78,3 % du Plan total et de son programme complémentaire contre 73,8 % prévus. En outre, les avances remboursables versées par les collectivités locales et les particuliers pour l'accélération de l'équipement téléphonique auront permis de majorer ces dotations de 11 % tandis que les versements des communes pour la construction des bureaux de poste majoreront de 2,3 % les programmes de bâtiments postaux.

## ANNEXE II

### QUESTIONS POSÉES PAR LA COMMISSION SÉNATORIALE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET DU PLAN ET RÉPONSES DU MINISTÈRE DES P. T. T.

#### A. — La Poste.

##### 1° Volume du courrier postal acheminé annuellement en 1967 et 1968 (neuf premiers mois).

1967 : 10.076.700.000 objets.

1968 : (neuf premiers mois) : 7.123.800.000 objets.

Il s'agit des objets de correspondance de toute nature, soumis à la taxe ou admis en franchise postale.

##### 2° Effectifs du personnel des Postes en 1967 et 1968 (comparaison avec ceux des Services financiers et des télécommunications).

Effectif au 31 décembre 1967 :

Postes .....	151.901
Télécommunications .....	106.592
Services financiers.....	31.083
Services à compétence horizontale.....	15.355
	<hr/>
	304.931

Effectifs au 31 décembre 1968 :

Poste : 155.958 + 3.940 créés par la loi de finances rectificative de 1968 (accords « Ségur ») soit : 159.898.

Télécommunications : 108.448 + 1.500 créés par la loi de finances rectificative de 1968 (accords « Ségur ») soit : 109.948.

Services financiers : 32.383 + 1.060 créés par la loi de finances rectificative de 1968 (accords « Ségur ») soit : 33.443.

Autres services : 15.972,

Au total pour l'administration des P. T. T. : 312.761 + 6.500 créés par la loi de finances rectificative de 1968 soit : 319.261.

3° Recettes et dépenses de la « Poste » en 1967  
et pendant les neuf premiers mois de 1968.

Pour 1967, les recettes de la Poste s'élevaient à.....	3.007.942.000 F.
— Recettes d'exploitation.....	2.959.992.000
— Travaux faits par l'administration par elle-même.....	20.175.000
— Recettes postales diverses.....	27.775.000
Les charges de la Poste atteignaient.....	3.077.570.000
— Dépenses proprement dites.....	3.204.826.000
— Amortissements .....	63.152.000
— A déduire : valeur nette des prestations rendues par la Poste aux Télécommunications et aux Services finan- ciers .....	— 190.408.000

Il n'est pas possible d'établir un pareil compte analytique pour une partie de l'année seulement. Seules peuvent être connues pour neuf mois les recettes d'exploitation de la Poste, soit : 2.091 millions de francs. Mais on peut estimer dès maintenant que pour 1968, les recettes de la Poste s'élèveront à 3.065 millions de francs et les charges à 3.513 millions de francs.

4° Peut-on dresser un premier bilan de la modernisation du service postal  
dans les zones rurales ?

La modernisation, dans le domaine de la distribution postale, se traduit essentiellement par la *motorisation*, à l'aide de véhicules automobiles, des *tournées de distribution rurales*.

Cette formule, tout en normalisant et en améliorant les conditions de travail des distributeurs, permet d'allonger leur rayon d'action et d'accroître la charge en poids susceptible de leur être confiée et constitue ainsi le moyen le plus efficace de résoudre les problèmes posés par l'augmentation constante du trafic.

Depuis 1959, une impulsion nouvelle a été donnée à la motorisation dans les campagnes grâce à l'élargissement des circonscriptions de distribution postale dont la faible étendue se prêtait mal à une utilisation rationnelle de véhicules à moteur.

La solution retenue consiste en la création de « centres de distribution motorisée » à partir desquels est assurée la distribution dans un ensemble de communes précédemment desservies par plusieurs bureaux distributeurs.

A la fin de 1968, près de 10.200 tournées rurales auront été motorisées (soit 31,6 % du nombre actuel des tournées rurales, mais près des trois quarts du nombre de tournées pouvant effectivement être motorisées) et on peut évaluer à 2.150 environ le nombre de « centres de distribution motorisée » qui seront en service à la même date.

En 1969, c'est près de 1.800 nouvelles tournées, dont 1.300 environ en zone rurale, qui pourront être motorisées et environ 200 nouveaux centres de distribution seront mis en service. Cet effort sera poursuivi en 1970, dernière année d'application du V<sup>e</sup> Plan et on peut estimer que début 1971, plus de 12.500 tournées rurales seront motorisées sur moins de 14.000 motorisables.

La création de centres de distribution motorisée liée au phénomène de dépeuplement des campagnes exerce une *influence profonde sur l'activité des petits bureaux de poste* (recettes de 4<sup>e</sup> classe - recettes distribution), qui, lorsque la centralisation est réalisée, n'assurent plus, pratiquement, que les opérations de guichet.

Aussi, depuis quelques années, l'administration des Postes et Télécommunications s'efforce-t-elle d'adapter au niveau réel du trafic constaté la forme des établissements postaux situés dans les zones rurales, tout en s'attachant à conserver au public les mêmes facilités pour l'exécution de ses opérations postales. C'est ainsi que, depuis 1958, si 500 recettes de 4<sup>e</sup> classe ont été transformées en recettes-distribution, et 350 recettes-distribution en guichets-annexes fixes ou en recettes auxiliaires rurales, en contrepartie, pour faire face à certaines augmentations de trafic (déconcentration industrielle, développement touristique, etc.), 340 recettes-distribution ont été surclassées en recettes de 4<sup>e</sup> classe.

Par ailleurs, une nouvelle formule a été expérimentée depuis peu. Il s'agit du guichet annexe mobile qui se substitue à plusieurs établissements de type classique (recettes de 4<sup>e</sup> classe ou recettes-distribution) et permet en outre, dans certains cas, de desservir des localités qui ne possédaient précédemment aucun établissement de poste. 33 guichets annexes mobiles ruraux étaient en service au 1<sup>er</sup> octobre 1968.

Une dizaine de nouveaux circuits seront créés au cours de l'année 1969.

5° *Peut-on avoir également quelques indications concernant la modernisation de la « flotte aérienne » qui sert à acheminer le courrier ?*

La flotte du réseau postal aérien est composée actuellement de DC 3 et de DC 4, appareils hors d'âge qui ne répondent qu'imparfaitement aux besoins de l'exploitation. Les DC 3, en particulier, n'ont pas une capacité suffisante pour assurer l'acheminement du courrier confié à l'aviation postale, celui-ci s'étant accru dans des proportions importantes au cours des dix dernières années (1957 : 7.700 tonnes ; 1967 : 26.000 tonnes). Un important effort de modernisation a été entrepris en 1968. Il se concrétise par l'acquisition, par l'administration des P. T. T., de 12 appareils Fokker F-27-500. Six appareils nouveaux sont actuellement en service sur les lignes aériennes du réseau intérieur. Les six derniers seront livrés à l'exploitation progressivement d'ici à mai 1969.

## B. — Le télégraphe.

1° *Télégrammes expédiés et reçus en 1967 et les huit premiers mois de 1968 (les chiffres de septembre 1968 n'étant pas encore connus).*

Nombre de télégrammes expédiés :

— en 1967.....	19.476.317
— les huit premiers mois de 1968.....	13.034.855

Nombre de télégrammes reçus :

— en 1967.....	19.104.551
— les huit premiers mois de 1968 (ce chiffre ne fait l'objet que d'un récolement annuel).	

2° *Recettes et dépenses de ce secteur en 1967.*

Recettes 153,5 millions de francs.

Dépenses estimées provisoirement à 265 millions de francs en 1967, à partir des éléments fournis par la comptabilité analytique de 1966 et compte tenu des hausses de prix intervenues au cours de 1967.

*Le télégraphe est le seul secteur déficitaire des télécommunications : le montant des redevances étant très inférieur au coût des prestations, en particulier à cause des dépenses très élevées du service de la distribution.*

C. — Le téléphone.

1° Nombre d'abonnés nouveaux raccordés au réseau en 1967.

Dans la circonscription de Paris.....	79.455
En « province ».....	177.117

2° Demandes en instance au 1<sup>er</sup> janvier 1968.

— Dans la circonscription de Paris.....	64.141 (+ 6.888 transferts).
— En province.....	328.609 (+ 39.726 transferts).
France entière.....	392.750

3° Comparaisons.

a) Des densités téléphoniques de la France, des U. S. A. et de l'Europe occidentale au 1<sup>er</sup> janvier 1968 ;

b) Des coûts de communications (à la suite de l'augmentation qui vient d'être décidée).

a) Densité téléphonique des U. S. A. et de l'Europe occidentale au 1<sup>er</sup> janvier 1968 :

En raison des délais nécessaires pour les rassembler, les statistiques internationales ne sont connues qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1967. A cette date le nombre de postes de toute nature par 100 habitants était le suivant :

Etats-Unis .....	49,87	Allemagne (République fédérale) .....	15,89
Suède .....	47,90	Autriche .....	14,88
Suisse .....	39,25	France .....	13,19
Danemark .....	29,09	Italie .....	12,44
Norvège .....	25,09	Espagne .....	9,60
Royaume Uni.....	20,70	Portugal .....	6,31
Pays-Bas .....	20,05	Grèce .....	6,69
Belgique .....	17,43		

b) Comparaison des coûts de communications (communications de 4 minutes établies par voie automatique) ; en francs :

DISTANCES	FRANCE	GRANDE-BRETAGNE	ITALIE	PAYS-BAS	REPUBLIQUE FEDERALE D'ALLEMAGNE	SUEDE	SUISSE
50 km.....	1,50	1,00	3,12	1,18	2,66	0,95	1,13
100 km.....	2,70	2,00	4,08	1,18	3,55	1,53	1,13
200 km.....	4,20	3,00	5,28	1,18	4,44	1,91	1,58
300 km.....	5,70	3,00	6,24	»	5,33	2,29	»
500 km et plus.....	6,90	3,00	6,24	»	6,22	2,86	»

4° *Que faut-il entendre, exactement, par le « Plan Guéna » et quelles en seront les conséquences dans le domaine :*

- *Des raccordements ?*
- *De l'automatisation ?*
- *Des investissements ?*
- *De la révision des objectifs du Plan ?*

Le plan Guéna est, en réalité, un plan intermédiaire permettant de redresser les objectifs prévus par le V<sup>e</sup> Plan pour les télécommunications et d'aborder le VI<sup>e</sup> Plan dans les meilleures conditions. Il comporte trois aspects :

- financier : amélioration des crédits d'investissement ;
- gestion : définition des grandes priorités ;
- industriel : définition d'une politique industrielle.

Sur le premier point, on rappellera que les crédits d'équipement des télécommunications sont, en 1968, de 2.029 millions de francs, soit une augmentation de près de 25 % par rapport à 1967. Pour 1969, les crédits seront de 2.445 millions de francs, soit une augmentation de 20,5 % par rapport à 1968. Pour l'année 1970, une progression de 20 % par rapport à 1969 a été prévue.

Au total, le V<sup>e</sup> Plan, tranche complémentaire comprise (9.700 millions), sera dépassé de plus de 2.000 millions de francs, en comptant les avances remboursables, et de près de 1.000 millions de francs, en les excluant.

Le redressement du V<sup>e</sup> Plan se traduit donc en fait par l'octroi d'une deuxième tranche complémentaire d'un montant équivalent à la première.

a) *L'utilisation pratique des crédits :*

Les deux grandes priorités déterminant l'utilisation des crédits d'équipement ont été définies au Conseil des Ministres du 6 septembre 1968. Elles sont les suivantes :

- amélioration des liaisons interurbaines par la construction de nouveaux circuits à grande distance et de nouveaux centres de transit.
- automatisation. Lancement de l'automatisation intégrale d'une région de programme.

Ces deux grandes priorités valent toujours. Le raccordement des abonnés vient en troisième position.

b) *Les programmes qui en résultent :*

Les programmes d'équipement des télécommunications pour les années en cours se décomposent en deux parties :

- les programmes prévus au V<sup>e</sup> Plan, qui seront exécutés en totalité ;
- les programmes supplémentaires, que rendent possibles les crédits octroyés en plus du Plan.

Ils sont déterminés par les deux grandes priorités rappelées ci-dessus.

En ce qui concerne l'écoulement du trafic interurbain, ce seront 2 millions de kilomètre-circuits qui seront mis en service d'ici 1971, en plus de ce qui est prévu au Plan ; aux quelque dix-huit centres de transit à quatre fils prévus au Plan, s'ajouteront une dizaine de centres supplémentaires.

En ce qui concerne l'automatisation, la région de programme Nord-Pas-de-Calais sera entièrement automatisée à la fin de 1972. Les opérations s'effectueront suivant des méthodes entièrement nouvelles qui entraîneront une refonte complète des structures du réseau (automatisation par groupements entiers) et conduiront à

l'emploi systématique des matériels nouveaux, faisceaux hertziens, modulations codées... Au total, ce sont des économies de l'ordre de 20 % par rapport aux méthodes traditionnelles qui en sont attendues.

Cette opération préfigurera l'automatisation générale du réseau français qui sera accomplie au cours du VI<sup>e</sup> Plan.

Dans ces conditions, le taux d'automatisation à la fin de la période d'exécution du V<sup>e</sup> Plan sera porté de 85 %, chiffre prévu, à 86,5 %.

Bien que ce ne soit pas l'une des deux grandes priorités, il paraît utile de faire le point sur le raccordement des abonnés.

La demande reste élevée, mais les raccordements progressent. Les demandes en instance en abonnements nouveaux s'élevaient à 389.500 le 31 août 1968. Nous prévoyons pour 1968 un accroissement net de 210.000 abonnés principaux alors que, en 1966 et en 1967, le chiffre stationnait à moins de 190.000, et ceci malgré le déficit dû aux grèves de mai-juin qui nous ont coûté quelque 15.000 abonnés. Au total, compte tenu d'environ 70.000 résiliations, nous prévoyons de donner satisfaction à environ 280.000 demandes en abonnements nouveaux en 1968.

L'augmentation des crédits d'équipement des télécommunications à partir de 1968 permettra de redresser les objectifs du V<sup>e</sup> Plan. Mais il ne faut pas se dissimuler que l'amélioration qui en découlera en ce qui concerne les deux domaines prioritaires, écoulement du trafic et automatisation, ne sera guère discernable dans les faits avant 1970. En effet, un délai moyen de dix-huit mois à deux ans, que nous nous efforçons de réduire, mais qui est difficilement compressible, sépare nécessairement l'engagement des commandes des mises en service correspondantes.

#### 5° *Le Télec : bilan à la date du 30 juin 1968.*

Nombre d'abonnés en service.....	14.687
Nombre d'abonnés raccordés depuis le 1 <sup>er</sup> janvier 1968.....	1.293
Nombre de demandes en instance.....	2.426

#### 6° *L'évolution des faisceaux hertziens.*

Les premiers faisceaux hertziens ont été mis en service au cours des années 1953 et 1954 pour la transmission de la Télévision et de la Téléphonie sur les trois artères :

Paris—Lille ;  
Paris—Strasbourg ;  
Paris—Lyon.

Depuis, s'y sont ajoutées les artères :

Lyon—Marseille ;  
Paris—Nantes ;  
Rennes—Quimper—Brest ;  
Lille—Royaume-Uni ;  
Nancy—République fédérale d'Allemagne ;  
Lyon—Suisse.

Pour cette première tranche de faisceaux hertziens, on constate l'évolution suivante :

— la Télévision a disparu, reprise par l'O. R. T. F., sauf entre Lille et le Royaume-Uni ;

— la capacité du canal téléphonique qui n'était au départ que de 240 circuits a été portée à 960 circuits.

Tous ces faisceaux ont été construits en matériel à tubes et desservent près de 3.000.000 de kilomètres de circuits, répartis sur 3.100 kilomètres d'artères.

Une double progression a été faite au cours des années 1966 à 1968.

D'abord, la capacité s'est encore accrue et l'administration a commandé au début 1967 un faisceau Paris—Bordeaux dont la capacité est de 1.800 circuits par canal, ce qui, avec six canaux actifs, donnera 10.800 circuits lorsque le faisceau sera intégralement équipé.

Ensuite, le matériel a été transistorisé, ce qui constitue une véritable révolution. Si le matériel à 1.800 voies nécessite encore un unique tube à l'émission, les matériels de capacité inférieure n'en réclament aucun. Pour les 960 voies, on étudie même un matériel à construction modulaire dont des commandes sont prévues au cours de l'année 1969.

La transistorisation procure de tels avantages : sécurité, fiabilité, économie sur le matériel, sur l'entretien, les bâtiments, l'énergie, etc., que par un processus inverse on a pu prévoir l'installation économique de matériels à capacités réduites depuis 24 voies, en passant par 120, 300 et 600, qui peuvent être employés sur des artères de petite et moyenne importance, conjugués avec l'existence des faisceaux d'infrastructure conçus en matériels à 960 et 1.800 voies.

Il en résulte un double courant de faisceaux en construction, en projet ou à l'étude.

En 1.800 voies, le faisceau Paris—Tours—Bordeaux a déjà été cité, mais on prépare la commande d'un faisceau Lyon—Marseille—Nice sans compter des projets à plus longue échéance tels que : Paris—Lille et Paris—Grande-Bretagne.

En 960 voies, on renforce en canaux les artères existantes et on prépare la commande d'artères transversales telles que : Clermont-Ferrand—Moulins.

Pour des capacités plus faibles, la mise en service des faisceaux Montpellier—Mende et Perpignan—Font-Romeu.

En matériel 300 voies transistorisé, ayant donné les meilleurs résultats, on a lancé en 1968 notamment la construction :

- du réseau de Tarentaise ;
- du réseau des Alpes-Maritimes ;
- du réseau de Dordogne,

des liaisons :

- Rennes—Vannes,
- Clermont-Ferrand—Thiers.

En matériels analogues 300 ou 600 voies.

Pour 1969, le programme en réseaux à 300 et 600 voies comprend en particulier :

- le réseau de la Manche ;
- le réseau de l'Aveyron ;
- Dijon—Nevers—Château-Chinon ;
- et divers compléments.

Il est envisagé d'aller plus loin et de doter les Directions régionales des Télécommunications de matériels à 24, 48 ou 120 voies faciles à installer et à entretenir, ainsi que de matériels mobiles pouvant constituer des liaisons provisoires, mais les études sur ces possibilités ne sont pas encore achevées.

Il convient de citer comme utilisation de la radio-électricité le faisceau troposphérique France—Portugal mis en service cette année, susceptible de porter 120 voies par un bond unique de 480 kilomètres.

En ce qui concerne l'utilisation pour certains abonnés, soit manuels, soit automatiques de matériels radio-électriques à une voie, une vingtaine de ces liaisons sont en service et l'on pense accroître sensiblement ce nombre en 1969, les premières expérimentations ayant donné de bons résultats.



D. — Chèques postaux.

1° Montant des fonds déposés en 1967 et durant les neuf premiers mois de 1968.

— Au centre de chèques de Paris ;

— Dans l'ensemble des autres centres métropolitains.

	CENTRE DE PARIS			CENTRES DE PROVINCE			ENSEMBLE		
	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.	Comptables publics.	Autres titulaires.	Total.
	(En millions de francs.)								
<i>Année 1967.</i>									
Au 31 décembre.....	5.153	10.975	16.128	6.230	15.033	21.263	11.383	26.000	37.391
<i>Année 1968.</i>									
(Au dernier jour du mois.)									
Janvier .....	6.762	10.434	17.196	9.928	14.152	24.080	16.690	24.586	41.276
Février .....	6.818	10.302	17.120	8.616	13.980	22.596	15.434	24.282	39.716
Mars .....	5.763	10.836	16.599	7.855	14.836	22.691	13.618	25.672	39.290
Avril .....	5.922	10.693	16.615	8.437	14.758	23.195	14.359	25.451	39.810
Mai .....	8.065	10.180	18.245	9.250	13.944	23.194	17.315	24.124	41.439
Juin .....	6.459	12.365	18.824	10.437	16.353	26.790	16.896	28.718	45.614
Juillet .....	7.312	12.209	19.521	11.086	16.903	27.989	18.398	29.112	47.510
Août .....	6.196	11.324	17.520	12.845	16.345	29.190	19.041	27.669	46.710
Septembre .....	4.499	11.571	16.070	11.100	16.841	27.941	15.599	28.412	44.011

2° Nombre d'opérations réalisées en 1967 et les neuf premiers mois de 1968.

Nombre total d'opérations (en milliers).

Année 1967 .....	1.259.081
Année 1968 :	
Mois de janvier .....	122.082
Mois de février .....	113.412
Mois de mars .....	111.811
Mois d'avril .....	112.738
Mois de mai .....	68.959
Mois de juin .....	104.564
Mois de juillet .....	135.810
Mois d'août .....	94.750
Mois de septembre .....	102.846
Total pour les neuf mois.....	966.972

3° *Le montant des sommes souscrites aux différents emprunts lancés par les P. T. T. est-il intégralement affecté à la modernisation de celles-ci ou les sommes recueillies ne sont-elles pas « plafonnées » au montant annoncé de l'emprunt ?*

Les sommes souscrites aux différents emprunts lancés pour le compte des P. T. T. sont *intégralement* affectées à la couverture des dépenses d'équipement du budget annexe, même si ces montants dépassent les évaluations inscrites au budget. Ils s'ajoutent aux ressources réelles d'autofinancement dégagées en cours de gestion pour assurer la couverture des dépenses en capital du budget annexe et pour permettre, le cas échéant, l'ouverture de programmes complémentaires d'équipement.

## ANNEXE III

### LES RAISONS DU SUCCES SUEDOIS EN MATIERE DE TELECOMMUNICATIONS

Entre le 4 et le 11 mai 1968, une délégation de votre commission, composée de MM. Blondelle, Pinton, Beaujannot, David, Errecart et Sempé, s'est rendue en Suède pour approfondir la connaissance qu'elle avait des problèmes économiques en matière de télécommunications, secteur dans lequel chacun sait que ce pays a acquis une assez large avance, même sur les pays européens.

Elle a, ensuite, élaboré un rapport d'information (1) dans lequel, après avoir donné nombre d'éléments statistiques, elle a décrit l'organisation du service suédois (appelé le Televerket) : gestion commerciale et financière, techniques utilisées, tarifs, service rendu aux usagers...

Nous avons pensé qu'il pouvait être utile de reproduire ici l'essentiel des *conclusions de cette délégation*, qui s'est attachée à rechercher les raisons du succès suédois dans cet important domaine.

\*  
\* \*

La supériorité des télécommunications suédoises sur les télécommunications françaises ressort avec netteté de la description comparée qui a été donnée dans ce rapport : en résumé, le *téléphone* est *plus répandu* en Suède, le service est assuré par un *personnel moindre* et *l'utilisateur paie moins cher*.

Cette supériorité apparaîtrait également si, au lieu de comparer la Suède à la France, on comparait la Suède à l'Allemagne fédérale ou à la Grande-Bretagne, par exemple. Le témoignage des chiffres est aussi corroboré par l'expérience de notre visite sur place ; votre délégation a trouvé dans l'administration des télécommunications suédoises une entreprise remarquablement bien organisée et productive.

Mais, dans ce secteur, elle s'est attachée à mesurer autrement que par des statistiques l'avance de la Suède sur la France ; les résultats d'une telle mesure peuvent, en effet, être très différents suivant qu'on examine un aspect ou un autre du problème, et ils sont de toute manière contestables, les conditions des deux pays et des deux services n'étant pas strictement les mêmes (2).

Elle a jugé plus utile de chercher *les raisons de cette supériorité*. On peut penser que les causes qui ont permis le développement spectaculaire des télécommunications suédoises pourraient, au moins pour certaines d'entre elles, contribuer aussi à l'essor de celles de la France.

De toute évidence, la clairvoyance, la compétence et la volonté de progrès des dirigeants ont été et sont encore un facteur non négligeable de développement. Nous avons donc pensé que la démarche intellectuelle la meilleure était de demander à ces dirigeants eux-mêmes les raisons de leur succès. Les considérations qu'on pourra lire plus loin sont essentiellement le reflet de leur opinion.

---

(1) N° 241, Sénat, session extraordinaire 1967-1968.

(2) Ce qui explique les interminables controverses suscitées en France autour du téléphone, leurs auteurs ne parlant pas toujours le même langage.

Mais notre court séjour en Suède nous a montré aussi qu'on ne pouvait pas isoler les télécommunications de l'ensemble de l'industrie, de l'administration et de la psychologie d'une nation. Il est certaines causes du développement des télécommunications qui sont propres à ce domaine d'activité et d'autres qui tiennent au pays en général.

.....

**Productivité. Rationalisation :** voilà deux maîtres-mots qui nous ont paru régir presque en toutes circonstances la conduite du peuple suédois. L'amélioration de la productivité — c'est-à-dire, au fond, la recherche au moindre effort d'une production accrue et donc d'une richesse plus grande — nous a paru être une préoccupation constante des Suédois. On pourrait presque, sans trop exagérer, parler d'*idée fixe* à ce sujet. La rationalisation est le moyen universellement accepté par les Suédois pour atteindre à la productivité, c'est-à-dire que tous reconnaissent que c'est par la définition objective et scientifique des méthodes de travail et de production et par leur application disciplinée qu'on améliore sans cesse la productivité.

C'est là un état d'esprit et une manière de penser extrêmement répandue en Suède. Avec 8 millions d'habitants à peine, celle-ci est un pays peu peuplé, au marché intérieur restreint ; c'est, d'autre part, un pays à niveau de vie élevé et à hauts salaires. Il est donc essentiel pour elle de maintenir sa place dans la compétition économique internationale et la recherche forcenée de la productivité est le seul moyen d'y parvenir.

Un deuxième aspect fort important qu'il convient de rappeler ici est *l'esprit de coopération qui anime les divers participants dans cette recherche de la productivité* : travailleurs et patronat, secteur privé et secteur public. Tous étant d'accord sur le fond — à savoir que la productivité élèvera le niveau de vie des citoyens — parviennent aisément à se mettre d'accord sur les modalités d'une coopération efficace. L'Etat tient compte des besoins des entreprises privées qui, elles-mêmes, ont le sens de l'intérêt national. La voix des syndicats est écoutée et cette voix est constructive. Tout ceci est facilité par un esprit de franchise, de clarté et la volonté de ne pas se payer de mots, qui nous a paru aussi être une caractéristique du peuple suédois.

Enfin, un troisième élément à considérer est *la conformité de la pensée et de l'effort pendant plusieurs dizaines d'années*. On sait l'exceptionnelle stabilité du personnel gouvernemental en Suède ; cette stabilité (qui ne signifie pas immobilisme) se retrouve dans bien des domaines. Les réalisations que nous avons pu admirer n'étaient pas, loin de là, d'initiative récente. Elles avaient des racines remontant quelquefois à plus de cinquante ans et avaient depuis mûri progressivement et harmonieusement. La seconde guerre mondiale, qui a secoué la France et épargné la Suède, remonte à plus de vingt ans, mais elle reste un facteur dont l'effet se fait encore sentir.

Revenons maintenant aux **Télécommunications** pour essayer d'apprécier les causes plus spécifiques du succès suédois.

.....

Ces observations concernent l'automatisation, l'autonomie et la productivité.

Le premier facteur est *l'automatisation du réseau*, qui comprend non seulement celle du trafic local, mais aussi du trafic interurbain. On a vu que cette automatisation était, à quelques pour cent près, intégralement réalisée en Suède (97 %). L'automatisation est un progrès en soi, le service automatique étant de meilleure qualité et, à ce titre, préféré par les usagers. Mais c'est aussi une source d'économie par la réduction du nombre des opératrices et, enfin, le moyen le plus efficace pour améliorer la rentabilité des télécommunications. De ce fait, on peut dire que c'est une condition préalable à la progression dans d'autres voies et à la réalisation d'un service vendu moins cher à l'utilisateur.

Cependant l'automatisation exige d'importants investissements, dont le financement ne peut être correctement assuré que si la productivité et la rentabilité des télécommunications sont déjà bonnes, ce qui amène à rechercher des causes plus profondes.

Parmi ces causes, celle qui nous a d'abord été citée est *l'autonomie et la liberté d'action du service des télécommunications*. En Suède, celui-ci n'a pas de liens avec d'autres services : il est en particulier entièrement séparé de la poste. Il peut donc poursuivre son but propre qui est d'assurer le meilleur service au moindre coût, sans le souci d'harmoniser son budget, ses méthodes, son personnel avec les nécessités d'un autre « département » ayant une activité souvent fort différente.

Dans la poursuite de cet objectif, les Suédois disposent d'une grande liberté dans le choix des moyens, que ce soit en matière budgétaire ou en matière de personnel (détermination des effectifs et rémunérations).

Comment le Televerket a-t-il usé de cette liberté pour aboutir à la productivité et à la qualité que nous constatons ? Il l'a fait essentiellement par une recherche de normalisation et de rationalisation dans tous les domaines.

*Normalisation du matériel*, d'abord : par exemple, celle des bâtiments et, en particulier, des petits bâtiments pour centraux dont il n'existe qu'un petit nombre de modèles permettant la préfabrication ; normalisation des centraux conçus pour une fabrication en série, mais aussi pour une installation et un entretien aisés.

Egalement (et c'est sans doute plus important), *rationalisation des méthodes de travail du personnel du Televerket*. Celle-ci a été recherchée dans plusieurs directions, comme la diminution des effectifs des équipes d'installation qui, d'une dizaine d'hommes vers 1940, sont descendus à deux, et même, dans certains cas, à un seul ; corrélativement, l'outillage dont disposent ces équipes a été de plus en plus perfectionné et diversifié.

On a aussi recherché *une polyvalence plus grande du personnel*, plus qualifié et moins spécialisé à certaines tâches particulières, ainsi qu'une centralisation du commandement à l'échelon régional.

Le rendement du personnel a été aussi recherché par *une politique bien étudiée de rémunération de celui-ci*. D'une manière générale, les salaires du personnel du Televerket semblent plus élevés que les salaires correspondants en France, et ce, surtout pour le personnel d'exécution, ce qui équivaut à dire que *l'éventail hiérarchique est moins ouvert*.

La différence est particulièrement sensible pour les techniciens et cela provient du mode de rémunération « aux pièces » pour le personnel qui a une activité de construction et non d'entretien.

Les modalités de cette rémunération au rendement, comme du reste toutes les questions de salaires et autres intéressant le personnel, ont été longuement discutées avec les syndicats et approuvées par eux, cette approbation étant, semble-t-il, plus qu'une acceptation passive, une véritable adhésion aux principes proposés.

La productivité est aussi accrue par *l'établissement de programmes précis* et une préparation soignée des travaux avant leur exécution et par une planification de la gestion des stocks et de la distribution du matériel.

Dans les travaux comptables et administratifs, l'amélioration du rendement a été recherchée par *la mécanisation des travaux comptables et l'organisation méthodique du travail*.

Tout ceci est, dans le fond, la simple application au domaine des télécommunications de l'état d'esprit que nous avons dit plus haut être celui de toute la Suède : recherche généralisée de la productivité, dans une coopération harmonieuse de toutes les activités de la nation.

Mais la productivité du Televerket ne relève pas seulement de ses structures. *Il dépend de fournisseurs divers* et le niveau des prix payés à ceux-ci est un élément important dans les comptes. *Votre délégation n'a pas pu obtenir de données chiffrées à ce sujet.* Le souci du Televerket de garder confidentielles ces données lui paraît d'ailleurs parfaitement normal et justifié. Cependant, les dirigeants du Televerket expriment l'opinion que *les prix payés aux principaux fournisseurs sont sans doute légèrement inférieurs à ceux payés par d'autres administrations à leurs fournisseurs nationaux.* Cela tient sans doute à ce que l'esprit d'efficacité et de productivité de toute la Suède porte ses fruits dans l'industrie téléphonique comme ailleurs, mais aussi à *la concurrence qui existe entre les fournisseurs extérieurs et le Televerket lui-même* qui possède ses propres usines couvrant la majorité des besoins en postes et en centraux Crossbar.

Les dirigeants du Televerket attachent une grande importance à l'existence de ces usines qui sont, beaucoup plus que de simples ateliers de montage ou de fabrication en petite série, des usines importantes dont la gestion est tout à fait analogue à celle d'une entreprise privée. Tout est donc fait pour que la concurrence entre les usines du Televerket et l'industrie privée soit vraiment loyale sans avantager abusivement l'usine d'Etat.

*Le niveau de la technique, par contre, n'est pas considéré comme une cause essentielle de l'avance de la Suède* sur la plupart des autres pays en matière de télécommunications ; certes, nul ne songe à nier que l'efficacité de ce service n'ait bénéficié au cours des années des progrès techniques, mais l'avance suédoise semble être due, essentiellement, à une organisation meilleure et à un état d'esprit plus qu'à la technique.

Dans l'avenir, ce n'est pas non plus sur le progrès technique que l'on compte pour améliorer encore la productivité. En particulier, il nous a été dit nettement que les centraux électroniques dont on pressent qu'ils remplaceront un jour, mais sans doute très progressivement, les centraux actuels, apporteront *des satisfactions nouvelles* aux usagers, mais ne contribueraient pas sensiblement à l'amélioration de la productivité.

Nous venons ainsi d'aborder *le problème de l'avenir des télécommunications.* On peut se demander, à la vue des brillants résultats qu'a obtenus jusqu'à présent le Televerket dans sa recherche patiente et acharnée de productivité, s'il lui est possible de faire encore mieux dans l'avenir ?

Nous avons posé cette question à nos interlocuteurs suédois et leur réponse a été la suivante : le développement des télécommunications se poursuit et, malgré la densité téléphonique déjà atteinte, *on n'observe pas encore de signes précurseurs d'une saturation de la demande,* ni même d'un ralentissement. On escompte donc, pour les dix ou vingt prochaines années, l'accroissement du nombre des téléphones et du trafic à un rythme soutenu (toutefois inférieur à la croissance du réseau français), le téléphone étant de plus en plus un compagnon qu'on veut avoir près de soi dans toutes les circonstances de la vie. Socialement, par ailleurs — on nous l'a répété — « on n'existe pas en Suède » si l'on ne dispose pas du téléphone !

A cela s'ajoute des besoins d'une nature nouvelle, en particulier *les transmissions de données* qui, avec le développement des ordinateurs, vont prendre une part de plus en plus grande.

On est donc certain que les besoins vont continuer à croître. Mais alors que, dans la période 1950-1965, le Televerket a plus que doublé son activité sans augmentation de personnel, et même avec une diminution des effectifs de près de 10 %, il n'en sera sans doute pas de même dans l'avenir.

En effet, si le rendement global du travail a ainsi plus que doublé, on le doit en premier lieu à *l'automatisation* ; en second lieu, à *l'amélioration du rendement du personnel technicien* ; cette automatisation étant maintenant achevée, on ne peut

plus rien attendre de ce côté ; quant au rendement du personnel, il peut encore s'accroître, mais certainement moins vite que par le passé. Les dirigeants du Televerket sont donc persuadés que l'accroissement de l'activité de l'entreprise exigera parallèlement une augmentation des effectifs.

Cependant, la recherche de la productivité continuera, mais dans une direction principale différente. On compte désormais sur l'informatique et la gestion par ordinateurs. Certes, le Televerket fait déjà appel aux ordinateurs pour des tâches comptables (facturation des communications téléphoniques, paie du personnel). *Mais le rôle des ordinateurs dans l'avenir dépassera cet aspect simplement comptable.* L'ordinateur doit permettre une gestion intégrée du service des télécommunications ; un fichier général sous forme électronique contiendra les informations relatives à tous les abonnés et pourra être consulté sans délai par n'importe quel agent du Televerket à travers le pays. Dès cette année, un groupe d'une centaine de personnes va se consacrer à l'étude et à la mise au point de cet ambitieux projet.

Pour conclure, nous voudrions signaler un dernier facteur — et non des moindres — de la réussite suédoise en matière de télécommunications, c'est *la compétence, la clairvoyance et l'esprit d'initiative des dirigeants du Televerket.* Leur modestie ne leur a pas permis d'en faire état, mais ce n'est que justice, ayant pu à Stockholm en mesurer toute l'importance, d'en rendre ici témoignage.